

**SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom de produit : STAR BRITE ULTIMATE ALUMINUM CLEANER/RESTORER  
Code de produit : 877XX

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation : Produit de consommation. Nettoyant.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur : Star Brite  
4041 SW 47th Avenue  
33314 Fort Lauderdale, Florida, Etats-Unis d'Amérique  
Téléphone : 001 800 3278583  
Website : <http://www.starbrite.com>

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LÉS POMPIERS/LA POLICE:  
US - Téléphone : 001 703 5273887 (Heures de bureau seulement)  
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:  
CHEMTREC 001 703 5273887 (24 heures sur 24)

**SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

RPD classification : Corrosion cutanée, catégorie 1C.  
Risques pour la santé : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Risques physiques/ chimiques : Réagit violemment avec les alcalis. Fort développement de chaleur possible.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Éléments d'étiquetage (RPD)  
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
P260 dust/mist Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 100 ml:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

**SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2. Mélanges**

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w%)	Numéro CAS	Numéro CAS supplémentaire
Acide sulfurique à	5 - 10	7664-93-9	-----

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8. La concentrations réelle est retenue en tant que secret industriel.

**SECTION 4 PREMIERS SECOURS**

**4.1. Description des premiers secours**

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau. En cas des brûlures ou d'irritation, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche, faire boire un verre d'eau maximum. Ne pas faire boire de lait. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin en cas d'indisposition, de malaise.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Effets et symptômes

- Inhalation : Irritant. Peut provoquer mal de gorge et toux.
- Contact cutané : Corrosif. Peut provoquer rougeurs, mal et brûlures (ampoules).
- Contact oculaire : Corrosif. Peut provoquer rougeurs et des maux sévères. Larmes.
- Ingestion : Corrosif. Peut provoquer maux brûlante de gorge et bouche. Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin : Inconnu.

### SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.  
Non appropriés : Inconnu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible. Fluorure d'hydrogène Oxydes de soufre.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. Attention, l'eau d'extinction peut être corrosif.

### SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. En cas d'une décharge de grandes quantités de ce produit dans le système d'égout un très bas pH peut déranger le traitement des eaux de vidange biologique. Informer les autorités officielles si nécessaire.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Neutraliser prudemment les déchets avec de la soude. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autres matériaux inertes. Ne pas utiliser de la sciure de bois. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

### SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Pour solubiliser ou diluer, ajouter le produit toujours dans l'eau. JAMAIS l'inverse. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter éclabousser. Porter un vêtement de protection. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°).  
 Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
 Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers (sauf aciers inoxydables).

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

**SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m<sup>3</sup>):

Nom chimique	Province	VME 8 heures (mg/m <sup>3</sup> )	VLE 15 min. (mg/m <sup>3</sup> )	Observations	Source
Acide sulfurique à	PE	0,2	-	thoracic particulate matter	-
Acide sulfurique à	NT	0,2	0,6	thoracic fraction, strong acid mists only	-
Acide sulfurique à	NU	0,2	0,6	thoracic fraction	-
Acide sulfurique à	NS	0,2	-	thoracic particulate matter	-
Acide sulfurique à	NL	0,2	-	thoracic particulate matter	-
Acide sulfurique à	MB	0,2	-	thoracic particulate matter	-
Acide sulfurique à	NB	1	3	-	-
Acide sulfurique à	YT	1	1	-	Yukon Occupational Health Regulations
Acide sulfurique à	SK	0,2	0,6	thoracic fraction, strong acid mists only	Chemical and Biological Substances Guide, 2010
Acide sulfurique à	BC	0,2	-	thoracic, contained in strong inorganic acid mists	WorkSafeBC Table of exposure limits, 2016/07/15
Acide sulfurique à	AB	1	3	-	Occupational health and Safety Code 2009
Acide sulfurique à	QC	1	-	-	GESTIS
Acide sulfurique à	ON	0,2	-	thoracic aerosol	GESTIS
Acide sulfurique à	US	0,2	-	thoracic particulate matter, Skin notation N	ACGIH

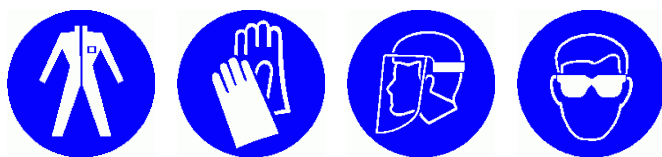
**8.2. Contrôles de l'exposition**

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



- Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques. Matériau approprié: film laminé. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés. Matériau approprié: film laminé. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
- Protection des yeux : Porter un écran facial ou des lunettes de sécurité avec protection latérale.

**SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: Liquide.	
Couleur	: Incolore.	
Odeur	: Caractéristique.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: 1	
Réserve acide (g NaOH/100 ml)	: 7,61	
Hydrosolubilité	: Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.	Contient agents de surface. Le système O/W forme une émulsion. Non mesurés. Impertinents pour les mélanges.
Point d'éclair	: Non applicable.	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide.
Température d'auto-inflammabilité	: > 455 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: 0 °C	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Non applicable.	
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: Impertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	: 2300 Pa	
Densité de vapeur (20°C)	: Impertinent.	La teneur en solvant de ce produit est inférieure à 1 %.
Masse volumique (20°C)	: 1,03 g/ml	
Taux d'évaporation	: < 1	(acétate de n-butyle = 1)

**9.2. Autres informations**

Autres informations : Impertinent.

**SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Réagit violemment avec les alcalis. Fort développement de chaleur possible.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des alcalis. Conserver à l'écart des alcalis.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 4,024 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 2 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Corrosif. Peut provoquer mal de gorge et toux. Peut provoquer oedème pulmonaire. Les symptômes d'oedème pulmonaire souvent manifeste après plusieurs heures
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Corrosif. Peut provoquer rougeurs, mal et brûlures (ampoules).
- Sensibilisation : Ne contient pas des sensibilisants cutanés. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Corrosif. Risque de lésions oculaires graves.

#### Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration.
- Corrosion/irritation : Corrosif. Peut provoquer maux brûlante de gorge et bouche. Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Acide sulfurique à	DL50 (orale)	2140 mg/kg bw	-----	Rat
	Irritation des yeux	Fortement irritant		Lapin
	Mutagénicité	Positif	-----	-----
	Mutagénicité - estimation	Non mutagène		
	Sensibilisation cutanée - estimation	Non sensibilisant		
	Génotoxicité - in vitro	Genotoxique		
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique		
	Irritation de la peau	Corrosif.		
	CL50 (inhalation)	375 mg/m3		Rat
	NOAEL (développement, inh.)	> 19,3 mg/m3	OECD 414	Souris
CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3			

**SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 136 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 415 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

**12.6. Autres effets néfastes**

Autres informations : Non applicable.

**SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.  
Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

**SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU**

UN Numéro : UN 1760

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom d'expédition : LIQUIDE CORROSIF N.S.A. ( SULPHURIC ACID )  
Nom d'expédition (IMDG, IATA) : CORROSIVE LIQUID, N.O.S. ( Sulphuric acid )

**14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement**

TMD (route)  
Classé : 8  
Code de classification : C9  
Groupe d'emballage : III  
Etiquette de danger : 8



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu.

**IMDG (Mer)**

Classé : 8  
Groupe d'emballage : III  
EmS (incendie / fuite) : F - A / S - B  
Polluant marin : Non

**IATA (Air)**

Classé : 8

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

**SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Régulations : Règlement sur les produits dangereux 2015 et autres réglementations en vigueur.



: Acide sulfurique à

**SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**

**16.1. Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement sur les produits dangereux 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (\*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
LIS	: Liste intérieure des substances
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
LDP	: Loi sur les produits dangereux
RDP	: Règlement sur les produits dangereux
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
OSHA	: United States Occupational Safety and Health Administration
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
TMD	: Transport des marchandises dangereuses
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable
SIMDUT	: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Fin de la fiche de données de sécurité.